

Nature des travaux	Communes rurales		Communes urbaines																													
	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des communes	Participation du SICECO		Participation des communes																											
Programme FACÉ C (Enfouissements)	FACÉ : 80 % du montant HT (sur enveloppe allouée)	0 % jusqu'à 300 m de réseau créé 50 % au-delà	Non éligibles aux programmes FACÉ																													
	SICECO : le complément	100 % au-delà de 150 000 € HT																														
TVA récupérable par le SICECO																																
Programme «Environnement» SICECO / ERDF (enfouissement de réseaux)	ERDF : 40 %	0 % jusqu'à 300m de réseau créé 50 % au-delà	Subvention attribuée (sur le coût HT) en fonction du taux de taxe sur l'électricité reversée au SICECO :			Calculée sur le coût HT :																										
	SICECO : le complément	100 % au-delà de 150 000 € HT						<table border="0"> <tr> <td></td> <td>jusqu'à 300 m</td> <td>jusqu'à 150 K€ HT</td> <td>jusqu'à 300 m</td> <td>jusqu'à 150 K€ HT</td> </tr> <tr> <td>▶ inférieure à 12,5 %</td> <td>→ 0 %</td> <td>→ 0 %</td> <td>→ Totalité</td> <td>→ Totalité</td> </tr> <tr> <td>▶ de 12,6 à 24,9 %</td> <td>→ 20 %</td> <td>→ 10 %</td> <td>→ 80 %</td> <td>→ 90 %</td> </tr> <tr> <td>▶ de 25 à 49,9 %</td> <td>→ 40 %</td> <td>→ 20 %</td> <td>→ 60 %</td> <td>→ 80 %</td> </tr> <tr> <td>▶ de 50 à 74,9 %</td> <td>→ 60 %</td> <td>→ 30 %</td> <td>→ 40 %</td> <td>→ 70 %</td> </tr> <tr> <td>▶ à partir de 75 %</td> <td>→ 80 %</td> <td>→ 40 %</td> <td>→ 20 %</td> <td>→ 60 %</td> </tr> </table>		jusqu'à 300 m	jusqu'à 150 K€ HT	jusqu'à 300 m	jusqu'à 150 K€ HT	▶ inférieure à 12,5 %	→ 0 %	→ 0 %	→ Totalité	→ Totalité	▶ de 12,6 à 24,9 %	→ 20 %	→ 10 %	→ 80 %	→ 90 %	▶ de 25 à 49,9 %	→ 40 %	→ 20 %	→ 60 %	→ 80 %	▶ de 50 à 74,9 %	→ 60 %	→ 30 %	→ 40 %
	jusqu'à 300 m	jusqu'à 150 K€ HT	jusqu'à 300 m	jusqu'à 150 K€ HT																												
▶ inférieure à 12,5 %	→ 0 %	→ 0 %	→ Totalité	→ Totalité																												
▶ de 12,6 à 24,9 %	→ 20 %	→ 10 %	→ 80 %	→ 90 %																												
▶ de 25 à 49,9 %	→ 40 %	→ 20 %	→ 60 %	→ 80 %																												
▶ de 50 à 74,9 %	→ 60 %	→ 30 %	→ 40 %	→ 70 %																												
▶ à partir de 75 %	→ 80 %	→ 40 %	→ 20 %	→ 60 %																												
TVA récupérable par le SICECO																																
Programme «Fonds propres SICECO»	SICECO : le complément	0 % jusqu'à 300m de réseau créé 50 % au-delà 100 % au-delà de 150 000 € HT	Mêmes modalités que ci-dessus																													
	TVA récupérable par le SICECO																															

Nature des travaux	Communes rurales		Communes urbaines	
	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des communes	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des communes
Programme FACÉ EnR				
Études (la participation ne sera demandée qu'en cas de non réalisation des travaux)				
Alimentation de sites isolés à partir de sources d'énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, hydroélectricité, ...)	ADEME et REGION : 0 %			
	Récupération de la TVA auprès d'ERDF : 100 % de la TVA	Communes ou Particuliers : 50 % du montant HT		Néant
	SICECO : le complément			
	Travaux (le coût de l'étude sera à intégrer au plan de financement des travaux)			
	FACÉ : Au maxi 80 % du HT calculé sur un montant subventionnable			
	ADEME + REGION : au cas par cas	Communes ou Particuliers : au cas par cas		Néant
	Récupération de la TVA auprès d'ERDF : 100 % de la TVA			

Nature des travaux	Communes rurales		Communes urbaines	
	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des communes	Participation du SICECO (ou autres)	Participation des communes
Programme FACÉ MDE				
Opérations de MDE (Maîtrise de la demande d'énergie)	Études			
	SICECO : 100 % du TTC	Communes ou Particuliers : néant	Néant	
	Travaux (le coût de l'étude sera à intégrer au plan de financement des travaux)			
	FACÉ : taux de subvention de 80 % maxi du HT en fonction de l'équipement installé (Conseil FACÉ du 6/12/2005)	Communes ou Particuliers : néant	Néant	
ADEME + RÉGION : au cas par cas				
SICECO : le complément				